

Meilleurs vœux

ÉLECTIONS INTERNES SNES-FSU

Les syndiqué-es votent du 20 janvier au 9 février 2021

Chaque syndiqué-e émet 3 votes :

- **sur le rapport d'activité académique**
- **pour élire la Commission Administrative Académique**
- **pour élire le bureau du S2 de son département**

Avant le prochain congrès national du SNES-FSU qui se déroulera à Montpellier du 29 mars au 2 avril 2021, l'ensemble des syndiqué.e.s est appelé à se prononcer sur l'orientation et l'activité du SNES académique, dans lesquelles s'inscrivent celles de la catégorie des retraité.e.s, et pour élire les instances qui assumeront les responsabilités pour les 3 ans à venir. Conformément aux nouveaux statuts, le rapport d'activité national et le rapport financier national seront soumis aux votes du congrès académique (16 et 17 mars) où les retraités ont des délégués.

Le droit de vote nécessite d'être à jour de sa cotisation. Vous trouverez toutes les instructions utiles au verso. Ne tardez pas à répondre, le délai d'acheminement par l'enveloppe T est long.

La participation au vote est un acte qui compte dans la vie syndicale. Elle témoigne de la résistance aux attaques multiformes du pouvoir et de la volonté de leur opposer des alternatives de progrès social, économique, démocratique. Il est important que le SNES-FSU reste – ou soit mieux encore – l'outil que se sont donné les syndiqués et dont ils ont besoin.

Aux réponses autoritaires, chaotiques et incohérentes à la crise sanitaire vient s'ajouter la gestion sans transparence de la campagne de vaccination qui n'est pas à la hauteur des attentes. Les hôpitaux sont en état d'alerte puisque le Ségur de la santé n'a pas apporté de moyens nouveaux et que les restructurations se poursuivent.

Contre les revendications des salariés, des jeunes, des retraités, le gouvernement tente de durcir le dispositif répressif par un arsenal de projets de lois et de décrets liberticides. Ample protestations, manifestations, recours ont contraint à des reculs, certes très insuffisants, mais qui encouragent à ne pas se laisser bâillonner.

Les retraités sont solidaires de l'action du SNES-FSU dans un cadre intersyndical le 26 janvier. Le développement des services publics (éducation, santé...) financés par une fiscalité plus juste, seraient une des solutions à la crise par les créations d'emplois statutaires, la réduction des inégalités, la rupture avec la logique du profit.

Les actions continues des retraités du SNES-FSU au sein du groupe des 9 pour la défense de leur pouvoir d'achat-pouvoir de vivre sont en cohérence avec la lutte pour la revalorisation des salaires dont le niveau influe sur le montant des pensions et les cotisations.

Ces actions menées en 2018 et 2019 et poursuivies par des interpellations des pouvoirs publics en 2020 (manifestations contre la réforme par points puis confinements) ont permis quelques avancées : retour à un taux de CSG de 6,6% au lieu de 8,5% en 2019 pour 3,5 millions de retraités seulement et rétablissement en 2021 d'une même revalorisation pour tous, mais le taux de 0,4%, inférieur à l'augmentation des mutuelles, ne satisfera personne.

Telle est la situation des prétendus « nantis » à qui on voudrait faire payer plus encore. C'est pourquoi l'action nationale du 17 novembre a porté, entre autres revendications, l'exigence d'une première mesure de rattrapage. La situation sanitaire en Région Parisienne n'a pas permis de se rassembler. Mais toutes les cartes-pétition reçues au S3 ont été transmises à l'Élysée avec le tract qui a fait l'objet aussi d'interventions auprès des préfets et conseils départementaux.

La volonté des retraité.e.s du SNES-FSU qui est aussi celle des 9 est bien de poursuivre l'offensive pour la reconnaissance du plein exercice du droit à la retraite. Alors, à bientôt.

*Les élu.e.s retraité.e.s sortant.e.s de la CA académique
Martine Beaulu-Barlier, Jean-Jacques Duchon, Anne-marie Roussel*